



WARCQ

ARRÊTÉ N° 43 - 2022

Impraticabilité du Stade municipal suite aux conditions climatiques

Le Maire de la Commune de WARCQ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,

Vu la demande formulée par Monsieur Eric BOTTE, Président de l'Association « la Joyeuse de WARCQ », en date du 24 février 2022,

ARRÊTE

Article 1 : Compte tenu des récentes conditions météorologiques, le stade municipal « Auguste PECHEUX », est réputé impraticable durant le week-end des 26 et 27 février 2022.

Article 2 : Les contraventions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément aux lois et règlement en vigueur.

Fait en Mairie de WARCQ, le 24 février 2022.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.